

Le présent document d'offre (le « document d'offre ») constitue un placement de ces titres uniquement dans les territoires où ils peuvent être légalement offerts à la vente et uniquement par des personnes autorisées à les vendre et aux personnes auxquelles ils peuvent être légalement offerts à la vente. Il ne constitue pas un prospectus, une annonce ou un appel public à l'épargne visant ces titres et ne doit en aucun cas être interprété comme tel.

Ces titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Securities Act of 1933 des États-Unis, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 ») ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'aucun État des États-Unis, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou pour le compte ou au profit de personnes des États-Unis ou se trouvant aux États-Unis, sauf en vertu d'une dispense des exigences d'inscription prévues par la Loi de 1933 et les lois sur les valeurs mobilières applicables d'un État américain. Le présent document d'offre ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des titres aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis ou aux États-Unis, ou pour le compte ou au profit de telles personnes. Les termes « États-Unis » et « Personne des États-Unis » (en anglais, « United States » et « U.S. Person », respectivement) ont le sens qui leur est attribué dans le règlement S pris en vertu de la Loi de 1933.

DOCUMENT D'OFFRE SOUS LE RÉGIME DE LA DISPENSE POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ

15 janvier 2026

Les investisseurs américains ne peuvent pas consulter le présent document d'offre ni s'y fier.



HYDREIGHT TECHNOLOGIES INC.
(l'**« émetteur »**, **« Hydright »** ou **« nous »**)

PRIX DE SOUSCRIPTION : 4,5 \$ PAR UNITÉ

PARTIE 1 SOMMAIRE DU PLACEMENT

Quels titres offrons-nous?

Titres :	Des unités de l'émetteur (les « unités »), chaque unité étant composée d'une (1) action ordinaire de l'émetteur (chacune, une « action visée par une unité ») et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription entier, un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription pourra être exercé aux fins de l'acquisition d'une (1) action (chacune, une « action visée par un bon de souscription ») et, avec les unités, les actions visées par une unité et les bons de souscription, les « titres ») à un prix d'exercice de 5,27 \$ par action visée par un bon de souscription jusqu'au 24 ^e mois suivant la date de clôture (telle qu'elle est définie ci-dessous) (la « date d'expiration du bon de souscription »).
Prix du placement :	4,05 \$ par unité (le « prix du placement »).
Placement :	L'émission et la vente des unités seront réalisées dans le cadre d'un placement privé par voie de « prise ferme » en vertu d'une convention de prise ferme qui sera conclue entre l'émetteur et Canaccord Genuity Corp., agissant à titre de preneur ferme principal et seul teneur de livres (le « preneur ferme principal ») au nom d'un groupe de preneurs fermes (collectivement avec le preneur ferme principal, les « preneurs fermes ») au plus tard à la date de clôture (telle qu'elle est définie ci-dessous). Les preneurs fermes peuvent trouver

	des souscripteurs substitués (les « souscripteurs substitués ») des unités, de sorte que ces souscripteurs substitués seront les souscripteurs initiaux des unités et bénéficieront des droits des souscripteurs énoncés aux à la partie Partie 5 des présentes. Les obligations des preneurs fermes peuvent être résiliées lors de la survenance de certains événements, notamment lorsque des clauses relatives aux catastrophes, aux actions judiciaires, aux changements importants, aux manquements d'une partie et à la réglementation et d'autres clauses usuelles du même type s'appliquent. Dans la mesure où les souscripteurs substitués achètent des unités, les preneurs fermes ne sont pas tenus d'acheter les unités ainsi achetées par ces souscripteurs substitués.
Montant du placement :	<p>Jusqu'à un total de 2 470 000 unités à un prix par unité égal au prix du placement pour un produit brut total d'au plus 10 003 500 \$ (le « placement »).</p> <p>L'émetteur a également octroyé aux preneurs fermes une option (l'« option des preneurs fermes ») qui peut être exercée en totalité ou en partie jusqu'à 48 heures avant la date de clôture et qui leur permet de vendre 1 235 000 unités supplémentaires (les « unités visées par une option »). En supposant que le placement soit entièrement souscrit et que l'option des preneurs fermes soit exercée intégralement, le nombre total d'unités émises dans le cadre du placement sera de 3 705 000 unités.</p> <p>Toute mention des « unités » et du « placement » dans les présentes comprennent les unités visées par une option.</p>
Date de clôture :	La clôture du placement devrait avoir lieu vers le 27 janvier 2026 (la « date de clôture ») ou à une date antérieure ou postérieure qui pourrait être convenue entre le preneur ferme principal et l'émetteur, à leur entière discrétion.
Bourse :	<p>Les actions ordinaires émises et en circulation de l'émetteur (les « actions ») sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») sous le symbole « NURS » et à la cote de la Bourse de Francfort sous le symbole « SO6 ». Les actions sont également cotées sur la plateforme de négociation OTCQB Venture Market aux États-Unis, sous le symbole « HYDTF ».</p> <p>Les bons de souscription ne sont et ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse.</p>
Dernier cours de clôture :	Le 14 janvier 2026, dernier jour de bourse précédent la date du présent document d'offre, le cours de clôture des actions était de 4,55 \$ à la Bourse, de 2,86 € à la Bourse de Francfort et de 3,30 \$ US sur la plateforme OTCQB Venture Market.

Description des actions :

L'émetteur est autorisé à émettre un nombre illimité d'actions. Les actions ne sont pas assorties de droits ni de restrictions particuliers.

Les porteurs d'actions ont le droit : i) de recevoir les dividendes, tels qu'ils sont déclarés par le conseil d'administration de l'émetteur, sur les sommes qui peuvent être légalement affectées au paiement de dividendes, dans la quantité et sous la forme que le conseil d'administration peut déterminer, à sa discrétion; ii) en cas de dissolution ou de liquidation de l'émetteur, qu'elle soit volontaire ou involontaire, ou de toute autre distribution des actifs de l'émetteur entre ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires, de recevoir les biens et les actifs restants de l'émetteur; et iii) de recevoir un avis de toutes les assemblées des actionnaires de l'émetteur et d'y assister, et d'avoir une voix pour chaque action ordinaire qu'ils détiennent à toutes les assemblées des actionnaires de l'émetteur, à l'exception des assemblées où seuls les porteurs d'une autre catégorie ou série d'actions particulière de l'émetteur ont le droit de voter séparément. Il est prévu que les unités ou les actions visées par une unité et les bons de souscription constituant les unités seront déposées électroniquement auprès de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« **CDS** ») par l'intermédiaire du système d'inscription en compte géré par CDS à la date de clôture. Dans ce cas, sauf dans des circonstances limitées, aucun souscripteur d'unités n'aura le droit de

recevoir des certificats définitifs ou d'autres documents de l'émetteur ou de CDS représentant sa participation dans les titres. Un tel souscripteur recevra uniquement une confirmation usuelle de la part du courtier inscrit, qui est un adhérent à la CDS et auprès ou par l'intermédiaire duquel les titres sont achetés.

Description des bons de souscription :

Chaque bon de souscription donne à son détenteur le droit d'acquérir, sous réserve des ajustements anti-dilution usuels, une action visée par le bon de souscription au prix d'exercice de 5,27 \$ par action visée par un bon de souscription jusqu'à 17 h (heure de Vancouver) à la date d'expiration du bon de souscription en question, après quoi les bons de souscription seront nuls et sans valeur. D'autres conditions des bons de souscription seront énoncées dans un acte relatif aux bons de souscription (l'**« acte »**) daté de la date de clôture ou vers cette date, dont la forme et le contenu devront être convenus par l'émetteur et les preneurs fermes. Aucune fraction d'action visée par un bon de souscription ne sera émise à un porteur de bons de souscription à l'exercice de celui-ci, et aucune somme en espèces ou autre contrepartie ne sera versée à la place de fractions d'action. La détention de bons de souscription ne fait pas du porteur un actionnaire de l'émetteur et ne lui confère aucun droit ni aucune participation à l'égard des bons de souscription, sauf dans les cas expressément prévus dans l'acte. Les porteurs de bons de souscription ne disposent d'aucun droit de vote ou autre droit dont bénéficient les porteurs d'actions.

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun organisme de réglementation ne s'est prononcé sur la qualité des titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez investir dans celui-ci que si vous êtes disposé à risquer de perdre la totalité du montant investi. Il est recommandé de demander l'avis d'un courtier inscrit avant de prendre cette décision de placement.

Sauf indication contraire, dans le présent document d'offre, le terme « dollar » et le symbole « \$ » désignent le dollar canadien.

Renseignements généraux

L'émetteur effectue un financement d'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus*. Dans le cadre de ce placement, l'émetteur déclare ce qui suit :

- L'émetteur est en activité et son principal actif n'est ni de la trésorerie, ni des équivalents de trésorerie, ni son inscription en bourse.
- Il a déposé tous les documents d'information périodique et occasionnelle qu'il est tenu de déposer.
- L'émetteur se fonde sur les dispenses prévues dans la Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté (la « décision générale ») et est habilité à placer des titres sur la base des dispenses prévues dans la décision générale.
- Le montant total du présent placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du présent document d'offre, n'excédera pas 25 000 000 \$.
- L'émetteur ne clora ce placement que s'il estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et satisfaire à tous ses besoins de trésorerie pendant les 12 mois suivants.

- **Il n'affectera les fonds disponibles tirés de ce placement à aucune acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu de la législation en valeurs mobilières ni à aucune autre opération à l'égard de laquelle il doit demander l'approbation de porteurs de titres.**

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent document d'offre contient des renseignements qui peuvent constituer de l'« information prospective » ou des « énoncés prospectifs » (collectivement, l'« information prospective ») au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis. L'information prospective comprend des énoncés qui ne sont pas fondés sur des renseignements historiques, mais qui se rapportent plutôt à des activités, des stratégies, des résultats financiers ou d'autres faits nouveaux futurs. L'information prospective est nécessairement fondée sur des estimations et des hypothèses qui sont, par nature, tributaires d'importantes incertitudes et éventualités sur le plan commercial, économique et de la concurrence, dont bon nombre sont indépendantes de la volonté de l'émetteur et dont bon nombre sont susceptibles de changer. Ces incertitudes et éventualités peuvent avoir une incidence sur les résultats réels et faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux exprimés dans l'information prospective fournie par l'émetteur ou en son nom. Bien que l'émetteur ait tenté de cerner les facteurs clés susceptibles de conduire à un écart important entre les mesures, événements ou résultats réels et ceux décrits dans l'information prospective, d'autres facteurs peuvent être à l'origine d'une divergence entre les mesures, événements ou résultats et ceux attendus, estimés ou prévus. Tous les facteurs doivent être examinés attentivement et les investisseurs ne doivent pas se fier indûment à l'information prospective fournie par l'émetteur, car les résultats réels peuvent être différents. Des exemples d'information prospective dans le présent document d'offre comprennent : l'utilisation prévue du produit du placement, la réalisation et le calendrier du placement, l'obtention de toutes les approbations requises des bourses et autres en lien avec le placement, les activités futures prévues de l'émetteur, les objectifs commerciaux et autres développements, les plans de l'émetteur concernant son développement et ses activités, les risques auquel l'émetteur est soumis relativement aux conditions économiques et à la taille prévue du marché des produits et services de l'émetteur. L'information prospective est fondée sur les croyances, les estimations et les opinions de la direction et n'est donnée qu'à la date du présent document d'offre. Sauf exigence contraire de la loi applicable, l'émetteur ne s'engage aucunement à mettre à jour l'information prospective en cas de changement de ces croyances, estimations et opinions ou d'autres circonstances.

L'information prospective reflète le point de vue actuel de l'émetteur en ce qui a trait aux attentes, aux croyances, aux hypothèses, aux estimations et aux prévisions concernant les activités de l'émetteur ainsi que le secteur et les marchés dans lesquels l'émetteur exerce ses activités. L'information prospective ne constitue pas des garanties de rendement futur et comporte des risques, des incertitudes et des hypothèses dont la réalisation est difficile à prévoir. Les hypothèses et attentes de l'émetteur contenues dans l'information prospective ou les autres informations incluses dans le présent document d'offre concernent, entre autres : l'obtention par l'émetteur de tous les consentements et toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du placement dans les délais prévus; la capacité de l'émetteur à développer et à étendre ses activités, ses opérations et à générer des revenus comme prévu; les conditions économiques, y compris les effets éventuels de guerres commerciales, de réglementations gouvernementales ou de droits de douane qui pourraient être imposés, et le calendrier de leur application; les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change, les changements réglementaires, les conditions économiques et commerciales générales, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et les conditions propres aux secteurs; le maintien de la perception du marché à l'égard de l'émetteur et de ses activités; la volatilité des marchés boursiers; les prévisions concernant la concurrence; la disponibilité d'un fonds de roulement suffisant pour les opérations et les activités; le succès des stratégies de l'émetteur et la réalisation de ses objectifs d'affaires; et la capacité de l'émetteur à lever à l'avenir des fonds suffisants par voie de financement en actions ou autre pour soutenir ses opérations.

Rien ne garantit que ces énoncés prospectifs s'avéreront exacts, car les résultats, le rendement ou les faits réels pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces énoncés. Bien que l'émetteur soit d'avis que les hypothèses inhérentes aux énoncés prospectifs sont raisonnables, les énoncés prospectifs ne sont

pas des garanties de rendement futur et, par conséquent, on ne devrait pas se fier indûment à ces énoncés, compte tenu de l'incertitude inhérente à ceux-ci. Les facteurs susmentionnés ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur l'émetteur.

Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats, le rendement de l'émetteur ou les faits réels le concernant diffèrent considérablement des résultats, du rendement ou des faits futurs prévus ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, et, même si ces résultats réels se réalisent en totalité ou en grande partie, rien ne garantit qu'ils auront les conséquences ou les effets prévus par les énoncés prospectifs sur l'émetteur. Les investisseurs potentiels doivent examiner attentivement toutes les informations contenues dans le présent document d'offre, y compris celles présentées à la rubrique « *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* », avant de décider d'acheter les unités. De plus, les souscripteurs devraient tenir compte des facteurs de risque énoncés dans le présent paragraphe, ainsi que des risques décrits dans les documents déposés par l'émetteur qui sont disponibles sur sa page de profil SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Les risques susceptibles d'avoir une incidence sur l'information prospective contenue dans le présent document d'offre comprennent notamment : les risques liés à la liquidité et aux ressources en capital (y compris les résultats des activités futures); le fait que Hydreight exerce des activités importantes et génère des revenus significatifs aux États-Unis; l'obtention de toutes les approbations réglementaires requises et le maintien de celles-ci; les changements apportés à l'environnement réglementaire; la concurrence et l'évolution des préférences des consommateurs; la capacité de l'émetteur à attirer et à retenir du personnel qualifié; la volatilité des marchés boursiers; les fluctuations des taux de change; le rapatriement des bénéfices ou le transfert de fonds provenant de nos activités étrangères vers le Canada; les activités exercées dans des territoires étrangers et l'exposition éventuelle à des droits de douane, à la corruption, à la fraude ou à des troubles civils; la faillite, la dissolution ou la liquidation de filiales d'exploitation; les incertitudes liées à la croissance et à la rentabilité durable des services de soins de santé fournis par l'émetteur; les exigences réglementaires applicables aux services offerts par l'émetteur; l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre; toute pandémie; ainsi que les autres risques décrits de temps à autre dans les rapports déposés par l'émetteur auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens ou d'autres autorités compétentes. Le lecteur est invité à examiner attentivement ces risques et incertitudes, ainsi que tout autre facteur pertinent, et à ne pas se fier indûment à l'information prospective.

Les énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date à laquelle ils sont formulés. L'émetteur ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs, de changements de circonstances ou de changements de convictions, sauf si les lois applicables sur les valeurs mobilières l'exigent.

PARTIE 2 DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

Quelle activité exerçons-nous?

L'émetteur a été constitué en vertu de la *Business Corporations Act* de Colombie-Britannique le 13 avril 2018 sous la dénomination sociale « Perihelion Capital Ltd. ». L'émetteur a achevé son premier appel public à l'épargne le 12 février 2019 et a été inscrit à la Bourse en tant que société de capital de démarrage (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse). L'émetteur a réalisé son opération admissible (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse) avec IV Hydreight Inc., une société du Nevada, le 28 novembre 2022, et a modifié son nom pour devenir Hydreight Technologies Inc. à cette occasion.

L'adresse du siège social de l'émetteur est : bureau 401, 750, rue West Pender, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 2T7, Canada.

Les actions sont inscrites à la cote de la Bourse sous le symbole « NURS » et à la Bourse de Francfort sous le symbole « SO6 ». Les actions sont également cotées sur la plateforme de négociation OTCQB Venture Market aux États-Unis, sous le symbole « HYDTF ». L'émetteur est un émetteur assujetti dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario.

Hydright est une entreprise de technologies numériques en santé qui a été fondée en 2018 et dont la mission est de combler le fossé entre les patients et les professionnels et conseillers en soins de santé et en bien-être, notamment les médecins, les naturopathes, les pharmaciens, les infirmières et infirmiers, ainsi que les techniciens médicaux d'urgence, partout aux États-Unis.

Hydright est en train de créer l'un des plus importants réseaux de cliniques mobiles aux États-Unis. Sa plateforme exclusive et entièrement intégrée héberge un réseau de plus de 2 600 infirmières et infirmiers, de plus de 100 médecins indépendants et un réseau de pharmacies dans 50 États. Cette plateforme comprend une suite d'outils entièrement intégrés, faciles à utiliser et préinstallés facilitant la comptabilité, la documentation, les ventes, la gestion des stocks, la prise de rendez-vous et la gestion des données des patients, ce qui permet aux professionnels de la santé autorisés de fournir des services directement aux patients à domicile, au bureau ou à l'hôtel. Hydright comble le fossé entre la conformité des fournisseurs et la commodité des patients, donnant aux infirmières et infirmiers, aux techniciennes et techniciens en spa médical et aux autres professionnels de la santé autorisés les moyens d'agir. La plateforme Hydright permet aux professionnels de la santé de fournir des services de manière indépendante, selon leurs propres conditions, ou d'ajouter des services mobiles à leurs activités déjà exercées dans un lieu fixe. Hydright possède un réseau de pharmacies 503B qui dessert les 50 États et est étroitement affilié à un réseau américain certifié de fournisseurs de services de prescription électronique et de télémédecine.

Événements récents

Les évolutions récentes les plus importantes touchant notre activité sont les suivantes :

- Le 4 septembre 2025, l'émetteur a annoncé la clôture de son placement de septembre 2025 sursouscrit (tel qu'il est défini ci-dessous) pour un produit brut total de 11 500 000 \$ CA.
- Le 14 juillet 2025, l'émetteur a annoncé qu'il avait conclu une lettre d'intention (la « **lettre d'intention** ») contraignante avec Perfect Scripts LLC (« **Perfect Scripts** »), une société à responsabilité limitée basée au Texas, en vue d'un partenariat stratégique. En vertu de la lettre d'intention, l'émetteur acquerra une participation initiale de 5 % dans le capital-actions en circulation de Perfect Scripts, et l'émetteur et Perfect Scripts s'associeront pour créer une pharmacie 503B aux États-Unis, entre autres choses. Le 2 septembre 2025, l'émetteur a annoncé qu'il avait conclu des conventions définitives et contraignantes avec Perfect Scripts pour remplacer et annuler la lettre d'intention contraignante existante entre l'émetteur et Perfect Scripts. Le 28 novembre 2025, l'émetteur a annoncé la clôture de l'opération conclue avec Perfect Scripts précédemment annoncée.
- Le 5 mai 2025, l'émetteur a annoncé la nomination du Dr Jeremy Roebuck à titre d'administrateur de l'émetteur, en remplacement d'Alexandros Tzilios, qui avait présenté sa démission.
- Le 26 février 2025, l'émetteur a annoncé la clôture de son placement de février 2025 (tel qu'il est défini ci-dessous) pour un produit brut de 5 413 065 \$.

Faits importants

Tout fait important concernant les titres distribués en vertu des présentes a été communiqué soit dans le présent document d'offre, soit dans un autre document déposé par l'émetteur au cours des 12 mois précédant la date du présent document d'offre sur le profil de l'émetteur à l'adresse www.sedarplus.ca. Vous devriez lire ces documents avant d'investir.

L'émetteur est une entité constituée sous le régime des lois de la province de la Colombie-Britannique et ses actions sont régies par la *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique et les statuts de l'émetteur. Les lois et les réglementations applicables à l'émetteur et à ses titres peuvent être considérablement différentes de celles applicables sur le territoire de tout éventuel souscripteur. Les

souscripteurs aux termes du prospectus devraient consulter leurs propres conseillers professionnels au sujet de la réception, la détention et l'aliénation de titres de l'émetteur.

Quels objectifs commerciaux comptons-nous réaliser grâce aux fonds disponibles?

Les objectifs commerciaux que l'émetteur prévoit d'atteindre grâce au produit net du placement, de même qu'avec sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie existants, consistent à financer la croissance des ventes et de créer de nouvelles lignes de production pharmaceutique au cours des 12 prochains mois et d'étendre celles qui sont existantes, ainsi qu'à financer le fonds de roulement et les besoins généraux de l'entreprise.

Se reporter à la rubrique « *Utilisation des fonds disponibles – Comment utiliserons-nous les fonds disponibles?* » ci-après pour obtenir de plus amples informations sur l'utilisation prévue des fonds disponibles relativement à ces objectifs commerciaux et les autres utilisations prévues des fonds disponibles.

PARTIE 3 UTILISATION DES FONDS DISPONIBLES

Quels seront les fonds disponibles à la clôture du placement?

		En supposant une souscription de la totalité du placement (\$)¹⁾	En supposant une souscription de la totalité du placement et l'exercice intégral de l'option des preneurs fermes
A	Montants devant être recueillis dans le cadre du placement ²⁾	10 003 500	15 005 250
B	Commissions de placement et frais ³⁾	(600 210)	(900 315)
C	Coûts estimatifs du placement (p. ex., frais juridiques, frais de comptabilité, honoraires d'audit)	(250 000)	(250 000)
D	Produit net du placement : D = A - (B + C)	9 153 290	13 854 935
E	Fonds de roulement à la clôture du mois le plus récent	21 000 000	21 000 000
F	Sources de financement supplémentaires	Néant	Néant
G	Total des fonds disponibles : G = D + E + F	30 153 290	34 854 935

Notes :

- 1) L'émetteur ne clara ce placement que s'il estime raisonnablement avoir recueilli des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et satisfaire à tous ses besoins en trésorerie pendant les 12 mois suivants. Les montants indiqués sont approximatifs et fondés sur les attentes de la direction en fonction des informations disponibles à ce jour et sont susceptibles de changer.
- 2) Suppose que le montant maximal du produit brut sera recueilli en vertu du placement.
- 3) L'émetteur versera aux preneurs fermes une commission en espèces de 6 % du produit brut total du placement. L'émetteur émettra aussi des bons de souscription de courtier à l'intention du preneur ferme (se reporter à la rubrique « Partie 4 Frais et commissions »).

Comment utiliserons-nous les fonds disponibles?

Description de l'utilisation prévue des fonds disponibles, par ordre de priorité	En supposant une souscription de la totalité du placement (\$)	En supposant une souscription de la totalité du placement et l'exercice intégral de l'option des preneurs fermes
Croissance de l'équipe des ventes, développement des activités, marketing et autres frais généraux et administratifs ¹⁾	2 500 000	2 750 000

Création de nouvelles lignes de production pharmaceutique et expansion des lignes existantes, et développement de l'infrastructure et de l'équipe	8 000 000	10 500 000
Fonds de roulement non affecté	19 653 290	21 604 935
Total : Égal à G dans le tableau Utilisation des fonds disponibles	30 153 290	34 854 935

Note :

- 1) Comprend, sans limitation, les salaires liés à l'embauche de personnel en marketing, technique, développement des affaires et des ventes, les loyers de bureaux, les frais de voyage, les frais liés à la cote en bourse et l'assurance des administrateurs et dirigeants.

L'affectation du capital et le calendrier prévu susmentionnés représentent les intentions actuelles de l'émetteur, qui sont fondées sur sa situation commerciale et ses plans actuels, lesquels pourraient changer. Bien que l'émetteur ait l'intention d'affecter le produit tiré du placement de la manière indiquée ci-dessus, certaines circonstances (par exemple, si le placement n'est pas entièrement souscrit) pourraient, pour des raisons commerciales valables, justifier ou nécessiter une réaffectation des fonds. Cette réaffectation pourrait différer de manière significative de ce qui est indiqué ci-dessus, les montants effectivement alloués et dépensés dépendant de plusieurs facteurs, y compris la capacité de l'émetteur à exécuter son plan d'affaires. Voir la section « *Mise en garde concernant les énoncés prospectifs* » ci-dessus.

Les derniers états financiers annuels consolidés audités et états financiers intermédiaires résumés de l'émetteur comprenaient une note sur la continuité de l'exploitation. L'émetteur est encore en phase de développement et de croissance, présente un déficit cumulé et devrait enregistrer de nouvelles pertes, ce qui pourrait remettre en question sa capacité à poursuivre ses activités en tant qu'entreprise en exploitation. Le placement vise à permettre à l'émetteur de faire progresser ses objectifs commerciaux et ne devrait pas avoir d'incidence sur la décision d'inclure une note concernant la continuité de l'exploitation dans les états financiers consolidés futurs de l'émetteur.

Comment avons-nous utilisé les autres fonds recueillis au cours des 12 derniers mois?

Financement	Description précédente de l'utilisation prévue des fonds	Utilisation réelle des fonds à ce jour	Écarts
Le 26 février 2025, l'émetteur a réalisé un placement privé par l'intermédiaire d'un courtier en vertu duquel il a vendu un total de 3 492 300 unités de l'émetteur à un prix de 1,55 \$ par unité, ce qui lui a permis d'amasser un produit brut total de 5 413 065 \$ (le « placement de février 2025 »).	Le produit du placement de février 2025 a été utilisé aux fins de la croissance de son équipe de vente, du développement des affaires, de marketing et à d'autres fins générales et administratives, comme cela a été annoncé précédemment.	Les fonds ont été utilisés comme prévu, sans modification importante.	Néant
Le 4 septembre 2025, l'émetteur a réalisé un placement privé par l'intermédiaire d'un courtier en vertu duquel il a vendu un total de 11 500 débentures convertibles de l'émetteur à un prix de 1 000 \$ par débenture convertible, ce qui lui a permis d'amasser un produit brut total de 11 500 000 \$ (le « placement de septembre 2025 »).	Le produit du placement de septembre 2025 a été et sera utilisé aux fins générales de l'entreprise et du fonds de roulement, comme cela a été annoncé précédemment.	Les fonds ont été utilisés comme prévu, sans modification importante.	Néant

PARTIE 4 FRAIS ET COMMISSIONS

Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du placement, le cas échéant, et comment sont-ils rémunérés?

Preneur ferme :	L'émetteur a engagé le preneur ferme principal pour que celui-ci agisse au nom d'un groupe de preneurs fermes qui sera constitué relativement au placement.
Type de rémunération :	Commission en espèces et bons de souscription de courtier non transférables, comme décrit plus en détail ci-dessous.
Commission en espèces :	L'émetteur versera aux preneurs fermes une commission en espèces de 6,0 % du produit brut total du placement, y compris tout exercice de l'option des preneurs fermes.
Bons de souscription de courtier :	<p>L'émetteur émettra aussi à l'intention des preneurs fermes des bons de souscription de courtier non transférables (les « bons de souscription de courtier ») équivalant à 6,0 % du nombre d'unités vendues dans le cadre du placement, y compris tout exercice de l'option des preneurs fermes.</p> <p>Chaque bon de souscription de courtier donne droit à son titulaire d'acquérir une (1) action pendant une période de 24 mois à compter de la date de clôture au prix d'exercice égal au prix du placement.</p> <p>Les bons de souscription de courtier ne seront pas émis sous le régime de la dispense pour financement de l'émetteur coté et seront assujettis à une période de détention de quatre mois plus un jour à compter de la date d'émission.</p>

Dans le cadre du placement, l'émetteur a octroyé aux preneurs fermes l'option des preneurs fermes, qui leur permet d'acheter et de vendre un maximum de 1 235 000 unités visées par une option supplémentaires au prix du placement et qui est peut être exercée en totalité ou en partie par les preneurs fermes moyennant un avis à l'émetteur à tout moment jusqu'à 48 heures avant la date de clôture.

Les preneurs fermes se trouvent-ils dans une situation de conflit d'intérêts?

À la connaissance de l'émetteur, il n'est pas un « émetteur relié » ni un « émetteur associé » des preneurs fermes, au sens donné à ces termes dans le *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*.

PARTIE 5 DROIT DES SOUSCRIPTEURS

Droits d'action en cas de communication d'information fausse ou trompeuse.

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous avez le droit :

- a) de résoudre votre achat de ces titres auprès de l'émetteur;
- b) d'obtenir des dommages-intérêts de la part de l'émetteur et, dans certains territoires, d'obtenir des dommages-intérêts prévus par la loi de la part d'autres personnes.

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, il existe diverses circonstances qui limitent vos droits. Plus particulièrement, vos droits pourraient être limités si vous saviez que les déclarations en question étaient fausses ou trompeuses lorsque vous avez acheté les titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a) ou b) ci-dessus, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

Reportez-vous aux dispositions applicables des lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire pour connaître les détails de ces droits ou consultez un conseiller juridique à cet effet.

PARTIE 6 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR L'ÉMETTEUR

Où pouvez-vous obtenir des renseignements supplémentaires sur nous?

Vous pouvez consulter les documents d'information continue de l'émetteur sur la page de son profil à l'adresse www.sedarplus.ca et à l'adresse www.hydreight.com.

Les souscripteurs devraient lire le présent document d'offre et consulter leurs propres conseillers professionnels afin d'évaluer les aspects relatifs à l'impôt sur le revenu, les questions d'ordre juridique, les facteurs de risque et les autres aspects de leur placement dans les unités.

PARTIE 7 DATE ET ATTESTATION

Fait le : 15 janvier 2026

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières à compter du 15 janvier 2025 contient de l'information sur tous les faits importants relatifs aux titres faisant l'objet du placement et ne contient aucune information fausse ou trompeuse.

« Shane Madden »

Shane Madden
Chef de la direction

« Joshua Sorin »

Joshua Sorin
Chef des finances